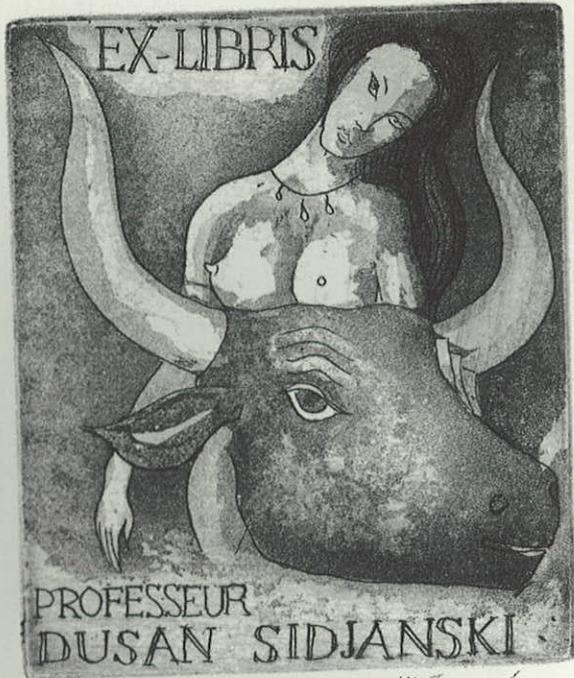


LE COMITÉ D'ACTION  
POUR LES ÉTATS-UNIS D'EUROPE

*par*

JEAN MEYNAUD et DUSAN SIDJANSKI

Reprinted from  
*Annuaire Européen / European Yearbook*  
Vol. XIII, 1965



ARTICLES

25

LE COMITÉ D'ACTION  
POUR LES ÉTATS-UNIS D'EUROPE \*

par

JEAN MEYNAUD et DUSAN SIDJANSKI <sup>1</sup>

Parmi les groupes de promotion qui exercent leurs activités au plan européen, le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe que l'on appelle aussi Comité Jean MONNET, occupe une place de premier plan. Il s'agit là d'un organisme spécifique dont l'analyse que nous nous proposons de présenter ici est susceptible d'apporter, nous en avons la conviction, une contribution originale à la théorie générale des groupes. En effet, le Comité ne ressemble pas aux autres groupes de promotion européens tel le Mouvement Européen et dispose à l'égard de ceux-ci d'une autonomie entière <sup>2</sup>.

L'une des caractéristiques manifestes de ce groupe est qu'il doit beaucoup plus que les autres (à la seule exception peut-être des organismes animés par le Comte COUDENHOVE-KALERGI) sa cohésion et son influence à la présence d'une personnalité: celle de Jean MONNET. Déjà lors de son passage au Plan, Jean MONNET avait su constituer à la rue Martignac une équipe restreinte mais particulièrement efficace. C'est cette première équipe MONNET qui, sous la direction de son patron, élaborera le Plan SCHUMAN puis constituera le noyau de l'Administration de la Haute Autorité. D'autres membres resteront au Plan ou entreront dans l'Administration française. Plus tard, certains membres du réseau de la Haute Autorité passeront, après avoir contribué à élaborer les Traités de Rome, dans les institutions

\* Ce texte fait partie intégrante d'une étude sur les groupes européens dont le premier volume est consacré aux groupes de promotion (Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris).

<sup>1</sup> M. Jean MEYNAUD est professeur de science politique à l'Université de Montréal et directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études de Paris. M. Dusan SIDJANSKI est professeur de science politique à l'Université de Genève et de l'intégration européenne à l'Institut d'Études Européennes à Genève.

<sup>2</sup> Nous avons utilisé pour la préparation de cet article les documents du Comité ainsi qu'un travail sur le *Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe*, présenté par Melinda FREEDMAN dans le séminaire sur les groupes de pression européens à l'Institut d'Études Européennes - Genève, 1 juin 1964.

de la C.E.E., dans l'administration ou dans les affaires. Il serait évidemment intéressant de suivre le développement de ces cercles d'hommes qui demeurent fidèles aux idées de Jean MONNET et qui, à tout moment, peuvent constituer des points d'appui ou des relais d'action. Nous nous bornerons ici à citer quelques noms des anciens collaborateurs de MONNET ou de ceux qui font ou ont fait partie, à différents moments, de son équipe: Paul DELOUVIER, François FONTAINE, Félix GAILLARD, Michel GAUDET, Étienne HIRSCH, Robert MARJOLIN, J. R. RABIER, Pierre URI, Max KOHNSTAMM, François DUCHÊNE, *etc.* Certes, les uns et les autres ont gardé entre eux des liens différents, plus ou moins distendus, mais tous en principe demeurent fidèles à l'idée des États-Unis d'Europe. Ces diverses équipes Monnet sont plus ou moins constituées, certaines s'apparentant à la catégorie des puissants groupes non organisés qui gravitent autour d'une forte personnalité.

#### I. STRUCTURE ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

C'est à la suite de l'échec de la C.E.D. que Jean MONNET, président de la Haute Autorité, semble apercevoir à la fois les limites de l'action dans le cadre de la C.E.C.A. et le besoin d'une activité nouvelle de promotion de l'idée européenne. Son effort consiste dès lors à rassembler les principaux dirigeants politiques et syndicalistes appartenant aux organisations pro-européennes de la Communauté européenne. Il s'agit d'inspirer et de synchroniser l'action de ces centres de pouvoir en faveur de l'Europe et de leur donner une orientation plus concrète ainsi que des moyens d'action en commun. Au cours de l'été 1955, Jean MONNET propose à une quarantaine de personnalités politiques et syndicales des Six de constituer un Comité d'Action. Ces personnalités demandent, à leur tour, à leurs organisations d'adhérer au Comité qui est constitué en octobre 1955.

Le but du Comité est d'assurer l'unité d'action des organisations qui en sont membres afin de parvenir par des réalisations concrètes aux États-Unis d'Europe. Ainsi, l'action du Comité consiste à ses débuts, par son intervention et celles des organisations groupées en son sein, à manifester auprès des gouvernements, des parlements et des opinions publiques, pour que la

résolution de Messine du 2 juin 1955 devienne une véritable étape vers les États-Unis d'Europe. Ces deux éléments indiquent l'orientation du Comité:

1. Son attention porte sur des réalisations concrètes. Là apparaît le caractère pragmatique de l'action du Comité qui se gardera de prendre des positions théoriques ou doctrinales; bien au contraire, il recherchera des solutions concrètes, il fera la politique du possible, son objectif essentiel étant d'obtenir par des résultats immédiats et palpables la construction progressive des États-Unis d'Europe. Pour des raisons évidentes, des raisons qu'impose toute collaboration entre groupes partisans ou syndicalistes à couleurs différentes, le Comité fait abstraction des interprétations et des idéologies et se limite aux solutions graduelles et pragmatiques. C'est pourquoi, il a évité de définir une politique à long terme ou de préciser certains aspects de l'Europe unie. Son action colle toujours à la réalité.

2. En deuxième lieu, son action concerne essentiellement les Communautés européennes, les problèmes qu'elles affrontent ainsi que certains développements et prolongements de leurs champs d'action. C'est dans cette perspective qu'est conçue l'extension des pouvoirs aux domaines de la politique étrangère et de la défense.

Le Comité se compose en 1965 de 44 personnalités dont 9 appartiennent aux partis socialistes des six pays de la Communauté, 12 aux partis démocrates-chrétiens, 7 aux partis libéraux ou autres partis, et 16 aux syndicats ouvriers. La structure du groupement s'appuie ainsi sur les personnalités dirigeantes des partis et des syndicats mais en tant que celles-ci sont capables d'engager les groupes auxquels elles appartiennent. Il y a là, du point de vue de la science politique, un effort de synthèse entre deux facteurs importants: personnalité et groupe. La personnalité n'est pas choisie seulement pour ses qualités intrinsèques mais aussi du fait de sa position dans un groupe, de sa capacité d'entraîner son groupe et, partant, de sa représentativité et de sa puissance de démultiplication d'une action de pression que le Comité définit. Il va de soi que la cohésion de pensée et d'action est assurée au premier chef par le Président Jean MONNET ainsi que par ses collaborateurs les plus proches Max KOHNSTAMM et Jacques Van HELMONT, respectivement vice-président et

secrétaire général du Comité. L'âme du Comité est son président, ce qui justifie l'appellation courante de Comité MONNET. Il ne faudrait pas en déduire que Jean MONNET impose sa façon de voir aux membres du Comité. Comme dans le Plan français, le Comité ou son président ne dispose pas de pouvoirs de décisions autoritaires. Plus que dans le cadre institutionnalisé du Plan, l'influence du Comité repose essentiellement sur la persuasion et sur la pression. Avant d'agir sur les autres, le Comité doit commencer par se persuader lui-même et par convaincre ses membres. Cette exigence pratique explique la nécessité d'une adhésion préalable, aussi entière que possible, de tous les membres à une résolution commune. Le degré d'efficacité est fonction de cette adhésion. D'où parfois la lenteur du processus d'élaboration, de mise au point et de maturation des résolutions qui, sous l'impulsion de Jean MONNET, tendent à refléter l'adhésion unanime et active des membres. Le consensus ne suffit pas, les membres doivent s'engager activement. Ces remarques éclairent la mécanique et le processus d'action du Comité.

Dès l'abord, le promoteur du Comité a recherché l'adhésion des organisations qui n'avaient pas entre elles de divergences fondamentales quant à leur position face à l'intégration européenne. C'est ce qui explique l'exclusion des opposants inconditionnels, à savoir des partis communistes et des C.G.T. française et italienne, ainsi que des républicains sociaux français. Les autres partis extrémistes de gauche ou de droite sont aussi exclus, tel le mouvement social-italien, parti néo-fasciste (qui, par un curieux paradoxe dispose d'un représentant au Parlement Européen). Enfin, n'y figurent à l'heure actuelle ni l'U.N.R. — la composition du Comité n'a pas été modifiée depuis sa création — ni le Parti socialiste italien de NENNI qui, initialement anti-européen, s'est pratiquement converti à l'Europe lors de la ratification des Traités de Rome. Est-ce sa position initiale d'opposant conjuguée avec ses liens spéciaux avec le parti communiste qui aurait motivé son exclusion? A lui seul le premier argument ne semble pas suffisant. En effet, le parti social-démocrate allemand avait aussi une attitude défavorable à l'égard de l'intégration. La différence entre ces deux formations réside dans le fait que le parti socialiste italien avait des relations étroites avec le parti communiste, parti avec lequel il maintient

encore une collaboration organique au sein de la Confédération Générale Italienne du Travail et de quelques autres organismes. En revanche, les sociaux-démocrates allemands tout en se situant moins à gauche ont subi par surcroît la pression du *Deutscher Gewerkschaftsbund* favorable à l'intégration européenne qui, connu pour son peu de sympathie à l'égard des communistes, appartient à la Confédération internationale des Syndicats libres. Dans le cas des socialistes allemands, le Comité MONNET a contribué activement à leur conversion à l'Europe. M.M. OLLENHAUER et MELLIES y ont siégé dès le début. Lors de la ratification des Traités de Rome, celui-ci a déclaré au *Bundestag* que le Comité avait contribué beaucoup à l'adoption des Traités.<sup>1</sup> Cette adhésion des sociaux-démocrates a été ensuite confirmée à plusieurs reprises au Parlement Européen ainsi qu'au *Bundestag*.

Le Comité se réunit en principe en présence de tous ses membres. Les sessions sont convoquées par le président chaque fois que ses membres estiment nécessaire de prendre position sur les problèmes du moment. En général, elles se tiennent une ou deux fois par an. Bien que les membres soient, dans l'ensemble, présents en personne, ils peuvent aussi se faire représenter. Pour évaluer la fréquence des réunions régulières ou spéciales, on peut rappeler que 12 ont eu lieu entre janvier 1956 et décembre 1965. L'année 1963 qui marque une crise de confiance dans la Communauté n'a pas enregistré de session du Comité. En revanche, au cours de 1964 et 1965 le Comité a rendu publiques deux déclarations importantes qui définissent sa position actuelle aussi bien sur les problèmes communautaires et connexes que sur les possibilités de développements politiques des Six. Soulignons que la dernière en date des sessions du Comité, la douzième, s'est tenue à Berlin les 8 et 9 mai 1965 (20ème anniversaire de l'effondrement du régime hitlérien et 15ème anniversaire de la publication du Plan SCHUMAN). Sur les 44 membres, 7 s'étaient fait représenter.

Une observation est à sa place ici: Jean MONNET a tiré ses conclusions de l'expérience du Mouvement Européen qui groupe aussi bien les personnalités officielles et gouvernementales, que

<sup>1</sup> *Verhandlungen des Deutschen Bundestages*, 2. Wahlperiode 1953.

des dirigeants de groupes privés; si la présence des officiels semble donner plus de poids aux travaux et actions du Mouvement Européen, elle constitue en revanche un sérieux *handicap* dans la définition de la politique à suivre. En effet, les personnalités officielles sont généralement plus prudentes et se gardent bien d'engager leurs gouvernements. C'est cette circonstance qui explique en partie le manque de dynamisme, de propulsion et d'idées hardies dans le Mouvement qui devient un groupe d'appoint chargé de soutenir l'action des institutions européennes. Pour éviter cette paralysie, Jean MONNET n'a prévu que la participation des personnalités sans postes gouvernementaux. Dès qu'un représentant de parti ou de syndicat devient membre d'un gouvernement, il cesse, pendant l'exercice de ses fonctions, de faire partie du Comité. Son parti, ou son syndicat est représenté par un suppléant. Tel fut le cas lorsque M. Aldo MORO devint président du Conseil. Par contre, cette règle ne vaut évidemment pas pour la participation parlementaire européenne ou nationale, ou celle dans des organismes consultatifs. Ainsi par exemple une dizaine de membres du Comité MONNET font partie du Comité Économique et Social des Communautés et cinq sont parlementaires européens et nationaux. Par l'application de ces principes, le Comité MONNET réussit à réunir des dirigeants européens tout en échappant à la paralysie de pensée et d'action due à la présence des officiels. Le Comité garde toute sa liberté pour faire des propositions et pour les promouvoir auprès des gouvernements, de l'opinion et des dirigeants. C'est ainsi qu'il conserve son caractère de groupes de promotion qui procède par des propositions concrètes et précises qu'il cherche à faire accepter grâce à son réseau de dirigeants et d'organisations.

## II. TECHNIQUE D'ÉLABORATION DES DÉCLARATIONS

L'élaboration des déclarations s'effectue selon une méthode relativement simple bien qu'elle prenne plusieurs semaines. Un des principaux centres d'intérêt du Comité étant le développement des réalisations des Communautés européennes, les travaux de celles-ci, leurs projets ou leurs problèmes trouvent une place de choix parmi les documents de travail du Comité. En partant de ces éléments, de la conjoncture politique ainsi que

de diverses informations de première main, Jean MONNET prépare un avant-projet avec l'aide de ses collaborateurs (KOHNSTAMM, Van HELMONT et Richard MAYNE, ce dernier Anglais, ayant remplacé dans l'équipe son compatriote François DUCHÊNE). A ce stade d'informations préliminaires Jean MONNET et ses collaborateurs ne recourent pas seulement aux données fournies par les membres du Comité, mais mobilisent surtout divers éléments du réseau de relations personnelles de Jean MONNET. Celui-ci a la possibilité d'entrer en contact direct avec de nombreux dirigeants politiques européens et américains. De passage à Paris, ces dirigeants ne manquent pas, le plus souvent, de s'entretenir avec Jean MONNET. D'autre part, les membres de diverses équipes MONNET — placés dans les Communautés, les administrations nationales, le Plan ou dans les groupes — sont général prêts à lui apporter leur contribution. On peut supposer que pour élaborer des suggestions concrètes concernant les négociations avec l'Angleterre, le financement des Communautés, le système monétaire, les dirigeants du Comité MONNET ont disposé du concours technique des personnes les plus compétentes appartenant aux milieux communautaires ou nationaux. Ce texte est ensuite adressé aux membres du Comité qui émettent leurs opinions, proposent des modifications ou donnent leur accord. Cette phase peut être, selon le cas, plus ou moins longue. Souvent de nombreuses consultations par téléphone, de vive voix ou par lettre, précèdent la rédaction du projet définitif. Ainsi Jean MONNET entreprend-il une longue consultation.

Selon des informations rapportées par la presse,<sup>1</sup> l'élaboration de la déclaration et des résolutions de Berlin des 8 et 9 mai 1965 aurait nécessité de la part du président MONNET six voyages à Bonn, quatre à Bruxelles, quatre à Rome, deux à la Haye et un à Luxembourg. Grâce aux éléments ainsi recueillis, aux réponses et suggestions reçues, Jean MONNET entreprend, avec ses collaborateurs, la rédaction de plusieurs textes et leur mise au point. Cette observation générale concorde avec tous les témoignages sur la méthode de travail de Jean MONNET. On sait qu'avant de parvenir à un texte qui lui donne satisfaction, Jean MONNET demande à son équipe de récrire, modifier, réviser

<sup>1</sup> *Express*, 10-16 mai 1965.

le projet plusieurs fois. La note destinée à Robert SCHUMAN a été réécrite des dizaines de fois avant de parvenir à sa version finale. La méthode a été souvent pratiquée à la Haute Autorité. On peut supposer qu'elle n'a pas beaucoup changé dans le cadre du Comité. Là aussi, Jean MONNET a maintenu le principe d'une équipe restreinte, à l'exemple de celles au Plan ou à la Haute Autorité, et d'une efficacité notable. Ainsi, bien qu'appartenant à la catégorie des grands commis de l'État et de l'Europe, MONNET a toujours donné la préférence à ce procédé extra-bureaucratique d'un noyau d'hommes particulièrement efficace mais autonome, c'est-à-dire échappant aux règles hiérarchiques. Ce noyau animé par Jean MONNET est à la fois un moteur de pensée et un moteur d'action.

Le travail ici est d'autant plus délicat qu'il s'agit de parvenir par divers stades, au vu des observations formulées par les membres, à une version acceptable pour tous. Après ces multiples mises au point, les textes proposés à la session ont toutes les chances de refléter la volonté ou les aspirations communes de la plupart des forces politiques pro-européennes. Le projet de déclaration ou de résolution est soumis à la réunion plénière au cours de laquelle il est discuté et éventuellement modifié. En fait, les retouches sont en général mineures de sorte que l'on peut dire que l'économie du projet n'est pas bouleversée. C'est d'ailleurs le résultat des consultations préalables à la mise au point du projet. Presque toutes les déclarations et résolutions ont été adoptées à l'unanimité. S'il se manifeste une opinion dissidente sur certains points, malgré l'unanimité générale, les noms des dissidents sont mentionnés au bas du document.

A titre d'exemple, lors de la septième réunion en 1959, M. MALAGODI, secrétaire général du Parti libéral italien et M. PISANELLI, représentant M. MORO, secrétaire politique de la Démocratie-chrétienne italienne, exprimèrent leur désaccord sur le point 3 relatif à un accord entre les Six et les Sept et sur le point 4 qui contenait une proposition visant à réunir une table ronde avec la Grande-Bretagne, les États-Unis, quelques représentants de l'O.E.C.E. Lors de la huitième session en 1960, M. DRÈZE, secrétaire général du Parti libéral belge, s'est abstenu sur la résolution relative aux cartels et à l'abus de puissance économique. C'est au cours de la XI<sup>e</sup> session de 1964 que les

réserves ont été les plus nombreuses au sujet des suggestions relatives aux questions nucléaires. Le Comité s'est prononcé, pour la première fois, sur ce problème en estimant que la participation de l'Europe à la défense nucléaire de l'Ouest ne peut être assurée sous des formes nationales mais uniquement au sein de l'Alliance atlantique: Les pays européens pourraient constituer une autorité commune chargée du contrôle et de l'administration de la contribution nucléaire européenne à la défense de l'Occident; dans les circonstances de l'heure, le projet d'une force multilatérale peut constituer un début d'organisation collective à certaines conditions. Sur ce point, plusieurs membres se sont abstenus: MAJOR (F.G.T.B.), BRUTELLE (S.F.I.O.), LAROCQUE (P.S.B.), PFLIMLIN (M.R.P.), ROSENBERG (D.G.B.), BRENNER (D.M.G.), KLOOS (N.V.V.); VONDELING (P.V.D.A.), travailliste néerlandais, a voté contre cette partie de la déclaration. Dans la déclaration de 1965, ce sujet a été repris en marge du problème des relations entre partenaires égaux, Europe et États-Unis. Sans prétendre à une égalité dans l'actuel partage des forces, le Comité „pense que les pays d'Europe et les États-Unis devraient, dès que possible, rechercher ensemble les moyens d'aller, par une action collective et par phases successives, à une situation dans laquelle les grandes décisions seraient communes et les charges partagées”.

### III. PRINCIPALES CONCEPTIONS DU COMITÉ

Quelles sont les grandes constantes qui, sans avoir été expressément répertoriées et classées par le Comité, se dégagent de la lecture des déclarations et résolutions communes? On peut les regrouper sous quatre titres: 1. Promotion et soutien de l'oeuvre des Communautés européennes; 2. Unité politique; 3. Adhésion de l'Angleterre à la Communauté; 4. Relations de l'Europe avec les États-Unis <sup>1</sup>.

#### 1. *Promotion et soutien de l'oeuvre des Communautés.*

Dès la première session, l'essentiel des efforts du Comité porte sur la promotion des Communautés européennes. Ex.: le Comité

<sup>1</sup> A notre regret, nous n'avons pas eu à notre disposition au moment de la rédaction le recueil des déclarations et communiqués du Comité que vient de publier le Centre des Recherches Européennes de l'Université de Lausanne.

provoque en janvier 1956 des débats dans les parlements des Six au sujet de sa déclaration relative à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à la création de l'Euratom; en septembre de la même année, il propose que trois „Sages” soient chargés de déterminer l'objectif de la production d'énergie nucléaire réalisable dans le cadre de l'Euratom et les moyens d'y parvenir. Les gouvernements confieront cette mission à MM. ARMAND, ETZEL et GIORDANI.

En novembre 1959, le Comité lance l'idée de la fusion des trois exécutifs en un Exécutif économique européen. Cette idée revient comme un *leitmotiv* dans les déclarations ou résolutions de juillet 1960 et de juin 1964. Dans ses déclarations et résolutions de juin 1964 et mai 1965, le Comité lance une proposition nouvelle: participation du Parlement Européen à la procédure de désignation du Président de la Commission européenne unique qui va succéder aux trois exécutifs actuels. Dans ce même ordre de pensées, il soutient la proposition du Parlement Européen concernant l'élection au suffrage universel direct de la moitié de ses membres.

Dès 1959 également, le Comité insiste sur la nécessité d'une politique financière européenne comprenant la création d'un marché européen des capitaux, la coordination des politiques de budget et de crédit, la création d'un fonds européen des réserves monétaires. Un début de coordination est entrepris dans le cadre des comités permanents établis par la C.E.E. En revanche les deux autres points deviennent des thèmes constants du Comité: en juillet 1961, on reparle de la création d'une union européenne de réserve qui réapparaît sous le nom de Fonds de réserve monétaire européenne en 1965. Le Comité insiste tout autant sur le marché européen des capitaux, notamment en 1964 et en 1965; dans le dernier texte du Comité, une résolution porte sur la constitution d'un Marché européen des capitaux. „Le Comité exprime le souhait que la Commission présente le plus tôt possible au Conseil des propositions dont elle a entrepris l'étude pour supprimer rapidement des obstacles qui s'opposent à la réalisation d'un marché européen des capitaux.”

D'autres problèmes avec lesquels est confrontée la C.E.E. reviennent constamment dans ces textes: politique de concurrence et action contre les ententes et les abus de puissance écono-

mique, politique commune énergétique, politique sociale, politique des transports ou politique commerciale commune, notamment à l'égard des pays de l'Est. Ces divers points sont repris en toute occasion sauf dans les textes de juillet 1961 et juin 1962 dont le premier concerne principalement l'adhésion de l'Angleterre et le deuxième les problèmes d'une politique de *partnership*. Mais cette éclipse momentanée ne diminue en rien le rôle de conscience et de mémoire que remplit le Comité vis-à-vis des Communautés (en particulier de la C.E.E.) et des gouvernements. Les retards, les lacunes ou les omissions leur sont rappelés avec une insistance systématique. Cette méthode de grille qui ne laisse de côté que ce qui est réalisé tout en ajoutant de nouvelles propositions, au gré des conditions ou des nécessités, fait partie des traits qui caractérisent l'action du Comité.

Dans d'autres cas, le Comité appuie les propositions de la Commission ou de certains gouvernements tant qu'elles ne se sont pas imposées: en décembre 1962, il demande la réalisation du Programme d'action de la Commission de la C.E.E.; en mai 1965, ses résolutions appuient les principes de la proposition de financement de la C.E.E. et l'élargissement du champ d'action du Fonds social ainsi que la proposition du Gouvernement français sur l'élaboration d'une politique commune de la recherche scientifique présentée en mars 1965; dans les mêmes résolutions, il demande la création de Sociétés européennes qui facilitent la constitution d'entreprises à l'échelle du Marché commun tout en garantissant la continuité de l'emploi des travailleurs et demande que „la Commission maintienne constamment une liaison avec les organisations syndicales et professionnelles sur le développement de l'ensemble des politiques communes, et que ces organisations soient associées dans toute la mesure du possible aux organismes créés par les institutions de la Communauté”.

## 2. Problème de l'unité politique.

Le thème de l'unité politique, qui revient périodiquement d'actualité, retient l'attention particulière du Comité dans sa déclaration de juin 1962, ainsi que dans ses deux dernières déclarations. La première se situe peu de temps après le veto belgo-néerlandais du Plan FOUCHET intervenu le 18 avril 1962. Selon la méthode préconisée depuis toujours par son président,

le Comité estime qu'il faut changer graduellement les formes de relations politiques nationales pour arriver à une vue politique unifiée. Tout en admettant qu'il n'est pas encore possible d'appliquer à la politique étrangère les règles et les institutions communautaires, il pense nécessaire de préciser dès le début qu'après une période de coopération la révision doit permettre d'adapter progressivement au domaine politique la méthode qui a déjà conduit l'Europe à s'unifier économiquement.

Autre condition énoncée par le Comité: tout accord doit garantir la continuité et l'avenir de l'intégration économique. C'est ainsi que les Chefs d'État et de gouvernement, s'ils discutent ensemble des questions qui sont du domaine des Communautés, doivent nécessairement agir selon les règles et procédures des Traités de Rome et de Paris. Dans la déclaration de mai 1965, le Comité se déclare convaincu que, si les gouvernements le voulaient, il serait possible d'avancer dans la voie de l'union politique en appliquant, si nécessaire par étapes, à la politique étrangère et à la défense le système institutionnel communautaire. Un nouveau traité devrait organiser ces domaines à l'image de la C.E.E. selon la déclaration de juin 1964. En traitant progressivement comme des problèmes communs la politique étrangère et militaire, les nations européennes transformeront ainsi leurs relations. C'est alors qu'elles pourront aborder le grand débat, qui devra enfin permettre de définir les formes d'un gouvernement démocratique européen.

### 3. Adhésion de l'Angleterre à la Communauté.

C'est là l'un des motifs les plus fréquents des déclarations du Comité. Rien d'étonnant si l'on songe que dès le 9 mai 1950, et même auparavant, Jean MONNET s'efforçait d'obtenir la participation de l'Angleterre à la C.E.C.A. Le Comité juge, dès sa première session, que l'entrée de l'Angleterre dans le système communautaire est nécessaire. Sur les douze sessions du Comité depuis sa création, une dizaine se réfèrent à cette question. En mai 1959, le Comité a suggéré qu'une Table Ronde réunissant la Commission de la C.E.E. et le Gouvernement anglais définit les principes d'une négociation multilatérale sur l'association économique européenne. En novembre 1959, il a demandé que les États-Unis aussi prennent part à cette Table Ronde, ainsi

que des représentants de l'O.E.C.E. Si en juillet 1960, il souhaite l'adhésion de l'Angleterre et des autres pays européens aux Communautés européennes, un an plus tard ce souhait se précise et prend un relief particulier car il se place à la veille (10 et 11 juillet) de la déclaration de M. MACMILLAN aux Communes. Dans ce texte, le Comité appelle cette adhésion à l'union économique ainsi qu'à l'union politique en voie de formation. Il la considère comme une contribution importante à l'intégration et comme un accroissement de la puissance des Communautés. A plusieurs reprises, il s'est référé à un grand marché européen de 240 millions de personnes. En même temps, il estime que la prospérité du *Commonwealth* sera favorisée par l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'union européenne. S'agissant de cette prise de position du Comité concernant l'Angleterre, il est permis de se demander si le fait d'avoir lié, à ce moment, l'adhésion aux Communautés à la participation de l'Angleterre aux efforts de relance politique n'a pas constitué une erreur tactique. En effet, ces efforts ont été bloqués en raison notamment du prétexte qu'il fallait attendre la Grande-Bretagne. On connaît les conséquences de ces atermoiements.

Le thème anglais se retrouve dans les deux déclarations de juin et de décembre 1962. La première souligne l'importance de l'adhésion qui se situe au commencement d'une union politique européenne et qui accroîtra l'influence de l'Europe dans les affaires mondiales. L'approche du Comité est optimiste: il considère que l'Angleterre est déterminée à se joindre à l'Europe sur le plan politique et économique; d'autre part, l'entrée dans le Marché commun changera nécessairement le comportement de l'Angleterre comme il a changé celui de chacun des six pays. En décembre, le Comité montre des signes d'impatience: les négociations traînent. La méthode de négociation n'est pas bonne: par suite des conditions dans lesquelles les négociations se déroulent, les six gouvernements et le Gouvernement britannique sont amenés à confondre la vue d'ensemble qui commande la négociation avec la discussion sur les détails d'application, aussi importants soient-ils. Il ne s'agit plus de surajouter les intérêts nationaux mais de considérer dorénavant les problèmes en tant que problèmes communs et de fondre ces intérêts nationaux graduellement en une même unité économique acceptant les

mêmes règles et les mêmes institutions conformément aux principes fondamentaux de la Communauté européenne. A la fin de la déclaration, le Comité dégage la méthode générale de négociation entre la Communauté, les États-Unis et le reste du monde: la Commission européenne propose, puis le Conseil lui donne des directives et lui confie la tâche de négocier, la Commission devenant alors le mandataire de la Communauté. Enfin, conformément au Traité, le Conseil prend la décision finale. Cette méthode qui fait de la Commission le représentant des Six est déjà appliquée dans les Négociations Kennedy. Le Comité demande qu'elle soit généralisée.

Dans l'esprit des dirigeants du Comité, une des raisons de l'échec des négociations avec la Grande-Bretagne réside dans la forme ministérielle des négociations aux cours desquelles la Commission a eu un rôle d'honnête courtier. Cette formule n'était pas faite pour renforcer la cohésion des membres de la Communauté. En dehors de ce motif qui a certes pesé lourdement en facilitant l'action radicale et unilatérale d'un membre, on ne peut s'empêcher de songer qu'il manquait à cette négociation sa vraie dimension politique: son succès dépendant d'un complexe de problèmes politiques et économiques, la négociation aurait dû porter sur l'ensemble des questions dont son issue était inséparable. On avait l'impression que la négociation économique était en porte à faux comme en marge de l'essentiel qui devait en conditionner le résultat.

Après un an de silence en 1963, année marquée par une crise de la Communauté européenne, le Comité a mentionné le problème anglais dans ces deux dernières déclarations de juin 1964 et mai 1965. Il a affirmé que la Communauté doit s'étendre aux pays démocratiques d'Europe et en particulier à l'Angleterre. Il est convaincu que l'entrée de l'Angleterre et des autres pays implique l'acceptation des règles et des institutions de la Communauté et de ses objectifs économiques et politiques. A partir de cette participation le processus de transformation pourra se déclencher. Ainsi, il apparaît clairement que le Comité, tout en souhaitant l'extension de la Communauté, tient à préserver l'intégrité de sa méthode, de ses objectifs et de ses institutions. Dans ce cas, la responsabilité d'un refus doit retomber sur le pays qui n'accepte pas ces conditions.

#### 4. *Rapports entre l'Europe et les États-Unis.*

La dernière grande constante est le prix qu'attache le Comité à l'établissement de relations de partenaires égaux entre l'Europe et les États-Unis. Il est vrai que parfois il aborde les relations avec les pays de l'Est ou les pays en voie de développement. Mais généralement ces questions sont reliées aux problèmes de la cohésion de l'Occident et à son effort commun en faveur des pays moins développés. C'est d'ailleurs souvent en partant de la question de la coexistence pacifique, de l'aide aux pays dépourvus, de la défense de l'Occident et de sa stabilité économique et monétaire que le Comité aboutit à la nécessité d'une collaboration organique entre partenaires égaux.

Sous diverses formes, cette idée de *partnership* revient sans cesse. C'est une des idées fixes du Comité qui selon la méthode de son président insiste sur quelques idées-clés avec constance jusqu'à leur accomplissement. Ainsi par exemple, après avoir proposé la Table Ronde avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et des représentants des pays de l'O.E.C.E. en novembre 1959, il avance que l'aide de la Communauté aux pays en voie de développement pourrait déclencher une action plus vaste en collaboration avec les États-Unis et l'Angleterre dans le cadre de l'O.C.D.E. La même idée se retrouve dans les déclarations de juillet 1960 et 1961. Dans la dernière des deux, le Comité estime qu'il est urgent que l'Amérique et l'Europe élaborent ensemble des actions communes au sein du Comité monétaire de l'O.C.D.E. La solution de nombreux problèmes ne peut être obtenue, à son avis, qu'à l'échelle du monde occidental.

C'est en juin 1962 que le Comité parle pour la première fois de *partnership*. „La coopération déjà engagée entre les États-Unis et les pays d'Europe doit graduellement prendre la forme d'une relation de partenaires entre l'Europe unie et les États-Unis", c'est-à-dire entre deux unités qu'il considère comme distinctes mais également puissantes et responsables de la solution de problèmes tels que l'expansion continue, la stabilité monétaire, l'agriculture ou l'aide aux pays en voie de développement. Cette solution doit s'étendre rapidement aux domaines militaire et politique. Quelques mois plus tard, le Comité préconise une méthode pragmatique pour résoudre des problèmes concrets et immédiats. A cette fin, il suggère la création d'in-

stitutions *ad hoc* dans lesquelles la Commission serait le mandataire du Conseil de la Communauté. Cette suggestion sera précisée dans les deux dernières déclarations. Ainsi, celle de juin 1964 propose d'instituer pour les domaines de la C.E.E. un comité devant servir d'intermédiaire entre l'Europe et les États-Unis et qui aurait pour mission de préparer des propositions communes. Tout en rappelant la nécessité du maintien de la cohésion de l'Ouest dans les grandes affaires du monde, la dernière déclaration demande à nouveau que soit créé un Comité d'Entente entre les institutions de la C.E.E. et le Gouvernement américain. Entre autres, le Comité d'Entente faciliterait à la Communauté la prise de décisions dans les questions d'intérêt mutuel: questions commerciales, organisation monétaire internationale, évolution des balances de paiements et des investissements américains. Dans les autres domaines – défense, politique étrangère, questions nucléaires – il faut substituer graduellement aux relations bilatérales entre les États-Unis et les différents pays d'Europe, une relation de partenaires égaux.

Il ressort de cet aperçu que le Comité a toujours préconisé une collaboration organique avec les États-Unis. Cependant, on ne peut pas lui reprocher d'avoir voulu fondre la Communauté dans un conglomérat atlantique. Bien au contraire, il a toujours recommandé la substitution d'une relation entre les États-Unis et l'Europe unie aux relations bilatérales entre les États-Unis et les pays européens. Les deux partenaires forment deux entités distinctes. Il est évident que dans la conception du Comité, le *partnership* présuppose l'union de l'Europe. En proposant dès maintenant une représentation commune de la Communauté, le Comité vise à accélérer le processus d'intégration européenne et à lui faire prendre conscience concrètement de sa personnalité dans le cadre de la coopération atlantique.

La philosophie de ces déclarations et résolutions, leur unité de pensée repose sur les conceptions fondamentales de Jean MONNET. D'abord la conception de l'intégration fonctionnelle qui en passant d'un secteur à l'autre doit aboutir à l'union politique. Dans cette optique, l'intégration économique et par secteurs constitue le fondement de l'intégration politique. L'essentiel néanmoins est l'application de la méthode communautaire. A ce propos, Jean MONNET se plaît à citer un passage du philosophe suisse

AMIEL: „L'expérience de chaque homme se recommence. Seules les institutions deviennent plus sages; elles accumulent l'expérience collective et, de cette expérience et de cette sagesse, les hommes soumis aux mêmes règles verront non pas leur nature changer, mais leur comportement graduellement se transformer”. Et Jean MONNET d'observer: „Quand je pense que Français, Allemands, Belges, Néerlandais, Italiens et Luxembourgeois suivront chacun des règles communes et, ce faisant, envisageront le problème qui leur est commun sous le même jour et que, par conséquent, leur comportement les uns à l'égard des autres sera fondamentalement changé, je me dis qu'un progrès définitif aura été fait dans les relations entre les pays et les hommes d'Europe”.<sup>1</sup>

Cette conception réapparaît souvent dans les déclarations d'une manière plus ou moins explicite. La déclaration de mai 1965 explique cette méthode nouvelle de mise en commun de ressources et d'applications de règles communes. Elle aboutit à des décisions communautaires, grâce à un dialogue permanent entre une Commission européenne et un Conseil où siègent les gouvernements nationaux. Cette même méthode aurait dû conduire à la transformation des relations avec l'Angleterre, ainsi que des relations des Six dans des domaines de la politique étrangère et de la défense. A cette perspective de longue durée et de changement de comportement et de structure, il est nécessaire d'ajouter le souci de la réalisation immédiate et concrète qui anime le président MONNET et son Comité. Pour éviter les questions d'école, ceux-ci s'attachent à formuler des solutions pragmatiques qui répondent aux exigences du moment ou bien à un accord unanime, telle l'aspiration à la démocratisation des institutions communautaires. Sur ce plan, on peut énumérer des suggestions de type classique: élection du Parlement Européen, élargissement de ses pouvoirs de contrôle ou participation de celui-ci à la désignation du président de la Commission unique; ou bien encore établissement de propositions visant à renforcer le processus de consultation de la Communauté européenne ou l'élaboration de décisions ouvertes, c'est-à-dire la participation de divers groupes professionnels à l'élaboration de décisions

<sup>1</sup> *Les États-Unis d'Europe ont commencé*. Paris, Laffont, 1955, p. 44.

communes. C'est donc là en définitive une méthode d'intervention très souple dont il faut maintenant étudier les effets.

#### IV. PORTÉE DES INTERVENTIONS DU COMITÉ

Le système d'influence utilisé par le Comité est celui d'un réseau de relations parmi lesquelles on distingue plusieurs cercles concentriques avec des relais: chaque point du réseau à lui-même son système d'influence par l'intermédiaire duquel se transmet le rayonnement du système. Le centre de gravitation du système intégral est constitué par le noyau dur qui comprend Jean MONNET, ses collaborateurs les plus proches ainsi que quelques membres particulièrement dévoués du Comité, soit en tout une douzaine de personnes. Entre 1955 et 1963, on retrouve une dizaine de membres fidèles dont quelques syndicalistes: ADLERS, Pays Bas; BOTHEREAU, France; COOL, Belgique; KRIER, Luxembourg, ainsi que certains hommes politiques et dirigeants de partis parmi lesquels MM. Guy MOLLET, Maurice FAURE, R. PLEVEN, E. OLLENHAUER, remplacé après son décès par Willy BRANDT, SARAGAT devenu Président de la République italienne, Ugo LA MALFA, *etc.* Parmi ceux-ci, nombreux sont ceux qui appartiennent en même temps au Mouvement Européen ou qui figurent dans la catégorie des activistes européens les mieux connus. Comme pour les diverses équipes MONNET, ici aussi il serait intéressant de suivre l'évolution de divers membres, les postes officiels qu'ils ont occupé ou qu'ils occupent, leur appartenance à diverses autres organisations. Le départ d'un membre n'équivaut pas nécessairement à une perte d'influence. Les anciens membres qui tels M. SARAGAT occupent de hautes fonctions prolongent et amplifient l'influence du Comité.

Autour du noyau dur se développe d'abord le cercle des membres du Comité dont l'action est prolongée par les organisations politiques et syndicales auxquelles ils appartiennent ainsi que les milieux dans lesquels ils évoluent: milieu familial et social, milieu professionnel, clubs, université. Cette influence, qui se répand de proche en proche, est difficile à évaluer. Elle agit par capillarité mais son intensité est aussi bien fonction de la puissance des relais et de l'attraction des messages que des

éléments extérieurs, conjoncturels ou constants. L'évaluation en est d'autant plus délicate que l'action du Comité se combine souvent avec d'autres influences, celles notamment des dirigeants communautaires, des personnalités indépendantes ou de groupes intéressés à la réussite de telle ou telle activité.

Tout d'abord, par la méthode de déclarations et résolutions périodiques, le Comité détermine à la fois ses objectifs généraux et les points sur lesquels il se propose d'insister. C'est ainsi qu'il détermine des priorités bien que dans chaque déclaration on retrouve les mêmes grandes orientations. Par cet acte, les membres du Comité prennent conscience des nécessités de l'heure et se fixent des priorités dans leurs efforts de pression. Cette entreprise de mises au point régulières, de classification et de synthèse ne doit pas être sous-estimée. Autrefois ce fut là l'action essentielle du Congrès de La Haye de 1948: cristalliser et sérier les velléités plus ou moins confuses des dirigeants européens.

La déclaration et les résolutions sont rendues publiques et adressées aux gouvernements des Six, aux Communautés, aux partis politiques et syndicats membres. Chaque membre est censé mener ensuite dans son institution, dans son propre pays, à l'intérieur de son parti ou de son syndicat, auprès de son gouvernement et de son parlement, l'action conforme à la résolution prise en commun. Ces textes sont souvent discutés au sein de divers groupes, discussions auxquelles participent parfois le président ou le vice-président du Comité et qui sont le plus souvent suscitées par les personnalités membres de l'organisation et du Comité. Les déclarations sont aussi largement reproduites et commentées par la presse.

A côté de cette influence directe on peut ranger d'autres moyens d'action directs et indirects. Tels, par exemple, les moyens d'influence personnels de Jean MONNET qui peut mobiliser un vaste réseau d'amitiés et de relations en Europe et aux États-Unis. On sait que MONNET jouit d'un accès direct auprès de nombreux dirigeants et gouvernants européens et américains. D'autre part, à maintes reprises le président MONNET a été invité à prendre la parole aux congrès ou manifestations organisées par les organisations qui font partie du Comité. Ainsi le 25 février 1963, fit-il un discours au Congrès européen du Parti socialiste allemand à Bad Godesberg. Grâce à son prestige per-

sonnel très grand ainsi qu'aux membres du Comité, Jean MONNET exerce une influence plus pénétrante et plus ample que celle qui apparaît à la simple lecture des déclarations ou des statuts du Comité. Le rayonnement de sa personnalité, son prestige immense en Europe constituent l'une des composantes essentielles de l'ampleur de l'influence du Comité. Cette composante permet à MONNET d'exercer une influence bien plus grande que ne le laisse supposer une analyse des moyens dont il dispose. Sa personnalité lui ouvre les portes d'une action indirecte sur l'opinion publique par la presse, par la radio ou la télévision. C'est ainsi que, à divers moments critiques, Jean MONNET a accordé des interviews et prononcé des allocutions. Il semble cependant que sa préférence aille à une pression moins spectaculaire mais plus directe et plus efficace.

Ce qui caractérise aussi l'activité du Comité, c'est le sens de l'action opportune, graduelle et proportionnée aux besoins immédiats. Le Comité vise juste. Voici quelques exemples qui caractérisent la méthode et sa portée. En 1956, le Comité provoque les premiers débats parlementaires sur la relance européenne après l'échec de la C.E.D.; puis il fait accepter par les gouvernements son idée d'un comité de trois sages atomiques. Les membres du Comité interviennent tout au long des négociations sur les Traités du Marché commun et de l'Euratom pour aider les gouvernements à aplanir les difficultés. Les 6 et 7 mai 1957, le Comité décide de s'employer à hâter la ratification des Traités de Rome et il contribue au vote favorable du Parti socialiste allemand jusqu'alors opposé à l'intégration européenne. En 1960, 1961 et 1962, il engage son action en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne. En 1962, il émet des suggestions constructives au sujet des projets d'union politique. Mais sur ce point, son intervention se situe après le double veto belgo-néerlandais: c'est-à-dire que tardive elle n'a pas été efficace. Elle est une prise de position plus théorique que de portée réelle.

Après une année de silence, l'activité publique du Comité a repris. C'est alors qu'il a essayé de donner une vue d'ensemble des grands problèmes politiques avec lesquels sont confrontés l'Europe et l'Ouest. Dans ce domaine, son action demeure celle d'orientation et de suggestion. On a l'impression que là le Comité

n'a que peu de prise sur la réalité. En revanche, son action apparaît bien plus précise et efficace dans le domaine qui concerne le développement de la Communauté européenne. On ne peut s'empêcher de penser que la pression la plus efficace du Comité s'est exercée précisément dans ce domaine communautaire et dans le sens de son élargissement et de son prolongement. Les résultats les plus tangibles ont été atteints dans ce domaine, le Comité ayant hésité semble-t-il à s'engager à temps sur le terrain de l'union politique. C'est pourquoi, nous tendons à conclure que l'action du Comité centrée principalement sur la Communauté européenne a été efficace dans la mesure où elle est demeurée spécialisée et concrète. Mais il faut reconnaître qu'il est difficile de se prononcer sur la portée réelle des orientations suggérées, celles-ci s'échelonnant par définition sur une longue durée et se situant le plus souvent dans la sphère des idées et des conceptions. Leur influence pour susceptible qu'elle soit d'avoir des effets profonds, est difficile à évaluer.

Bref, dans la période de l'activité du Comité, 1956-1965, son influence paraît avoir porté en gros principalement sur des problèmes limités et sur des points précis, souvent techniques. Telle est l'appréciation partielle et momentanée qui se dégage de l'analyse des documents et des données disponibles. Nous ne la considérons que comme une conclusion provisoire, une première approximation. Sur le plan des idées d'ailleurs le Comité n'a pas fait preuve d'une capacité extraordinaire d'invention. Ne suivant pas l'exemple du Plan SCHUMAN, il a trop collé à l'immédiat, au possible, sans chercher à suggérer des solutions qui dépassent les divergences.

#### SUMMARY

Among the many crusading pro-European groups operating on a European scale pride of place must go to Jean MONNET's "Action Committee for the United States of Europe". (The name of the moving spirit is inseparable from this venture, as is that of Count COUDENHOVE-KALERGI from his Pan-Europe Association - whereas other groups rate as clusters of propagandists for European unity.) Jean MONNET, then in charge of France's Planning Commission, acquired fame in this field as the author and begetter of the SCHUMAN Plan and subsequently as the

inspiration, and for a time the presiding genius, of the European Coal and Steel Community – which came to include among its top-ranking officials a number of Jean MONNET's collaborators. The author cites the names of a number of well-known "Europeans".

#### I. COMPOSITION AND PROCEDURE

The idea of such an Action Committee composed of leading political and trade union personalities associated with the E.C.S.C. reflected the *relance* of the European idea which followed directly upon the failure of the European Defence Community initiative, and the Committee came into being in October 1955, with a membership of some forty persons, who in turn secured the backing of the organisations in which they campaigned. The initial purpose, incidentally, was to constitute a pressure-group in order to influence Governments, Parliaments and public opinion, so that, despite the discomfiture with regard to the E.D.C., concrete results might flow from the Messina Conference Resolution of 2nd June, 1955, in favour of a European Economic Community, on the pattern of the Community at Luxembourg. Two notable features of the MONNET Committee initiative from the start were: 1. its pragmatic character – the concentration on securing specific concrete objectives; and 2. identification with the Community phenomenon, with the avowed aim of extending Community powers and prerogatives to foreign policy and defence – as a first step along the road to a United States of Europe.

In 1965 the Committee consisted of 44 persons, of whom 12 were of Christian-Democrat allegiance, 9 were Socialists, 7 belonged to the Liberal or a kindred party and 16 represented the trades union movement. All were, it should be said, from the six States of the Community. (The author brings out a political science aspect of his subject – the deliberate aim of a synthesis of personalities and the groups with which they were associated.) In the deliberations of the Committee no question arises of a dominant group or of anyone laying down the law: the object all the time is to obtain a consensus. And not merely a consensus but a commitment to action. The point is worth making, the author thinks, since it explains the exclusion of not only the Communists, together with the French and Italian Communist-led trade union organisations (the C.G.T.), and certain other politically extremist splinter-groups but also the French "Gaullists" (formerly *Républicains sociaux*, now U.N.R.) The Nenni Socialists of Italy, though now converted to the cause of European unity, have continued to stay outside. The German Social-Democrats were admitted at an early stage, having already come round before the Rome Treaty was ratified.

The Committee meets normally once or twice a year. (Between January 1956 and December 1965 a dozen meetings had been held – there was no meeting at all in 1963 but in 1964 and 1965 the meetings produced two important statements). If unable to be present, a member may send some one to deputise for him. The latest meeting before the time of writing

was on 8th–9th May, 1965, in Berlin, coinciding with the twentieth anniversary of the collapse of HITLER's Germany and the fifteenth anniversary of the publication of the SCHUMAN Plan. Unlike the European Movement the MONNET Committee does not include anyone holding office – a member appointed to an official position has to withdraw; but, of course, his political party or trade union is allowed to field a substitute. (This does not apply to persons who are members of the (consultative) Economic and Social Committee of the Community, nor are members of parliament (a national or the European Parliament) excluded as such.

#### II. HOW THE COMMITTEE ELABORATES ITS POLICY STATEMENTS

As indicated, the closest contact is maintained with the Brussels and Luxembourg Communities and their personnel, so that first-hand information is always readily available. On the strength of such information, and after consideration of recent events and of prevailing trends a preliminary draft for a policy statement will be prepared by Jean MONNET himself and his immediate entourage (which includes an experienced English journalist – a year or two ago Richard MAYNE replaced François DUCHÊNE). In Paris, of course, Jean MONNET has the opportunity of consulting any number of people with specialist knowledge. This draft is then sent to members of the Committee for their opinion. Any necessary changes are agreed, and then the final draft is prepared. According to press assessments, we are told, the statement issued after the Berlin meeting – by way of example – involved for MONNET himself 6 journeys to Bonn, 4 to Brussels, 4 to Rome and 2 to the Hague and Luxembourg. It is safe to say that, in accordance with MONNET's well-known technique, there are any number of re-draftings before the final version is approved; and, unquestionably, it is MONNET himself who supplies the driving force for the statement and for any consequential action. If the final statement has not obtained unanimous approval, any minority view will normally be recorded. The author gives a number of instances from the Committee's deliberations in 1964 and again in 1965. It was in connection with the nuclear weapons integration policy in the latter year that there were notable differences of opinion: Monsieur PFLIMLIN, for example, was one of those who were not prepared to go on record as being in favour of the M.L.F. project.

#### III. THE MAIN IDEAS OF THE COMMITTEE

The author then proceeds to analyse the Committee's principal preoccupations under four headings.

1. *Promotion of the good work of the Communities.* Examples cited by the author are the pressure for parliamentary debate, in January 1956, on the peaceful use of atomic energy, together with the specific proposal for a "board of three wise men" to determine objectives and ways and means in this field: or the campaign begun in November 1959 for the fusion

of the three Community' Executives into one – and for association of the European Parliament with this development. Then, monetary and budget policies of the E.E.C. and, of course, the multifarious economic elements of Community policy, have been a constant preoccupation.

2. *The problem of political unity.* European political union is an objective which is constantly in the minds of the Committee's members, and it has figured prominently in the most recent policy statements. The Committee's view would seem to be that, ultimately, after a necessary transition period of intergovernmental co-operation, the Community technique now operating for economic questions must be extended to foreign policy and defence, but that the change must be a gradual one.

3. *Britain to join the Community.* The MONNET Committee has consistently championed the idea of British membership of the E.E.C. (Originally, Jean MONNET hoped that Britain would be with the Six in the E.C.S.C.) This question has been on the *tapis* at ten out of the twelve meetings of the Committee. Various proposals for effective liaison between Britain and the Six have been put forward before and since the unsuccessful bid by Mr. MACMILLAN's Government. Incidentally, the actual procedure of the 1961–63 negotiations came in for some criticism from the Committee, since the E.E.C. Commission was placed in an invidious position as a sort of honest broker, and this put a strain on relations among the Six. Some think, according to the author, that in this matter of British membership of the Community Jean MONNET and his friends have committed errors of tactics. What is certain is that the primary consideration in the mind of the Committee has been the necessity for safeguarding the objectives, the institutions and the techniques of the Community phenomenon, for preserving intact the Rome Treaty.

4. *Relations between Europe and the United States of America.* Last but certainly not least, the MONNET Committee is categorical on the need for maintaining the Atlantic alliance. Whether in connection with the programme of peaceful coexistence with the countries of Eastern Europe or as an essential element in the policy of aid to the developing countries, the notion of an Atlantic-European *partnership* is predominant. And this partnership is interpreted (in line with the forthright declarations of the late President KENNEDY as being one of equals): in other words, it is predicated on the assumption that the United States will be treating with a united Europe – instead of the bilateral relationships of the present time. The idea of a "submersion" of Europe in some form of Atlantic union is rejected by the Committee as much as it is by President de GAULLE. Establishment of a *Comité d'Entente* between the institutions of the E.E.C. and the U.S. Administration is one of the specific proposals. Atlantic partnership in the sense indicated above, on the one hand, and the need for a continuing dialogue between the E.E.C. Commission and the Council of Ministers (or their representatives), constitute the staple fare of the Committee's policy statements.

#### IV. RANGE OF THE COMMISSION INTERVENTION

The author concludes his paper with a general discussion of the ways in which the Committee exerts its influence (the parallel with the Congress of Europe at The Hague in 1948 is traced) and with an appraisal of Jean MONNET's personal connections, which are manifestly a powerful factor in the Committee's success. Specific examples are given. In the author's view, on anything to do with the Communities the Monnet Committee has been consistently on target; it has been less effective when approaching the subject of political union – and it has made little or no contribution to the furthering of relations with the countries of Eastern Europe.